



MAIRIE DE OSSE  
25360

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2017 À 20 H 00

sous la présidence de M. Charles PIQUARD, Le Maire

**Membres en exercice : 10**

**Membres présents : 10**

**Membres votants : 10**

**Ayant donné procuration : 0**

**Absents excusés : 0**

**Absent : 0**

**Etaient présents :** Mmes Maryna DORNIER – Laurence FONTAINE - Marie TRAENDLIN

Ms. Pascal FAIVRE – Franck MORGANTI – Franse OSTHENE – Jean-Louis PAUTHIER – Charles PIQUARD – Claude POULOT – David ROETHLISBERGER

**Secrétaire de séance :** Franse OSTHENE

**Président de séance :** le Maire, M. Charles PIQUARD

**Date de convocation :** 1<sup>er</sup> septembre 2017

**Date d’affichage :** 13 septembre 2017

### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mai 2017
- 2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2017
- 3) Compte-rendu d’activité
- 4) Dossier rentrée scolaire
- 5) Dossier forêt
- 6) Dossier éclairage public
- 7) Dossier travaux bâtiments
- 8) Dossier travaux voiries
- 9) Dossier assainissement
- 10) Dossier urbanisme
- 11) Dossier finances
- 12) Délibérations
- 13) Informations et questions diverses

#### **I. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mai 2017**

Monsieur PIQUARD, le Maire, déclare la séance ouverte à 20 heures et zéro minute et procède à la lecture de l’ordre du jour. Il procède à la lecture du procès-verbal du **19 mai 2017**. Des conseillers s’étonnent que plusieurs remarques formulées en réunion n’aient pas été reprises dans le compte rendu.

Après avoir pris note des observations formulées, le procès-verbal est adopté par :

**Vote                    6 pour                    4 contre                    0 abstention**

## II. Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2017

Monsieur PIQUARD, procède à la lecture du procès-verbal du 30 juin 2017 approuvé à l'unanimité.

Vote                      10 pour                      0 contre                      0 abstention

## III. Compte-rendu d'activité

- Communauté de communes Doubs Baumois,
- Réunions SICTOM,
- Réunions PETR

## IV. Rentrée scolaire :

- Effectif global : 34
  - o Maternelle : 18
  - o Elémentaire : 16

Personnel enseignant

- Maternelle : Stéphanie DHOTE MAILLARD : directrice
- Primaire : Aurélie JUGAN

ATSEM

- Mme DOUTEY Karine
- Mme BLAISE Cindy

Périscolaire :

- Mélanie JACQUINOT: Directrice
  - Effectifs moyens par semaine :
    - o Matin : ≈ 8 enfants
    - o Midi : ≈ 38 enfants
    - o Soir : ≈ 20 enfants et 8 le vendredi

Collège de Saône :

- Effectifs : 12

## V. Forêt

Travaux supplémentaires :

- o Revers d'eau en plus,
- o Chemin du gros chêne : 4 379.20 € HT
- o Chemin de Deluz : 1 467.00 € HT
- o Coût global : 5 846.20 € HT
- Ces travaux sont en partie pris en charge dans le cadre d'une enveloppe subventionnable.
- Le reste est à la charge de la commune

Vote :                      10 pour                      0 contre                      0 abstention

- Affouage 2017 – 2018

- o Les parcelles proposées à M. URBEN n'ont finalement pas été exploitées.
- o Vente surbilles : Alain CHAMPENOIS : seule inscription et n'était pas inscrit à l'affouage : 6 € le stère
- o Vente sapins : Franck MORGANTI : seule inscription : 40 € le m<sup>3</sup>

- Récoltes de semences de Tilia platyphyllos :

- o Mi-septembre : semaine 37 avant la vente d'Ornans
- o Redevance de 11.64 € l'hectolitre

Vote :                      10 pour                      0 contre                      0 abstention

**Inscription affouage : jusqu'au 9 octobre prochain inclus : Chèque de 100 € à remettre dès l'inscription.**

**Affiche sur le tableau prévu à cet effet**

Mise en place du nouveau règlement : il sera distribué lors dès la 1<sup>ère</sup> inscription.

Une réunion avec la commission bois et M. Claude GULLAUD est prévue.

**VI. Eclairage public**

Dans le cadre de l'opération « Rénovation de l'éclairage public », une visite a été effectuée par un technicien du Syded.

Des conseillers se sont rendus au showroom du Syded pour choisir des luminaires.

M. le Maire a proposé aux adjoints présents de se prononcer sur le choix des luminaires.

Choix retenu : fiches 17 et 24

Option couleur : bordeaux

Dossier présenté :

- Plan détaillé des travaux
- Estimatif financier des travaux avant appel d'offres
- Explication de l'état financier (subvention)

**VII. Travaux bâtiments :**

Salle de convivialité :

- Pose de ventilation : Besac Elec : 648.00 € TTC
- Lessivage
- Achat peinture
- Sol : suite à sinistre : devis : 2 751.60 € (cabinet d'expert de l'assurance sera présent le 14 septembre prochain)
- Isolation phonique : commande Soniflex : montant : 1 165.72 € TTC
- Reste les peintures du périscolaire + les fenêtres.

Eglise :

Horloge : devis envoyé : Ets Prêtre : 11 458.80 € TTC

L'ancienne horloge sera installée à la mairie

Travaux électrique sur le bâtiment communal : suppression d'un compteur

- Devis Besac Elec : 960.00 € TTC

Relais Assistantes Maternelles : RAM

Le Relais était en place sur la commune de Bouclans. Une demande a été faite à la commune de Osse. Le dossier est suivi avec Maryna et Claude.

La directrice du RAM est installée dans la salle des Associations. Une participation aux charges (électricité, eau...) sera demandée aux Francas.

- Ouverture : le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 // 13 h 30 à 17 h 30
- Voir si travaux à envisager : le conseil donne son accord.

Ouverture de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

Le projet d'ouverture d'une MAM voit le jour. Il sera effectif dès que toutes les autorisations seront accordées : (SDIS, CAF, Département, ERP)

Situation: rue de la Liberté : logement type F4 au-dessus de l'école élémentaire.

Pour garantir un meilleur accueil, la pièce du rez-de-chaussée servant de garage à vélos sera aménagée en pièce d'accueil. Le montant du loyer sera identique à celui pratiqué sur la commune.

Travaux :

- Ciglia : plafond : doublage porte intérieure... : 5 114.85 €
- Devis en attente : porte d'entrée + dalle

Le conseil municipal donne son accord à la majorité des avis émis : 8 POUR 2 CONTRE

## **VIII. Travaux voiries**

Marquage au sol : entreprise Global

Début des travaux : 10 juillet 2017

Fin des travaux : 17 juillet 2017

Facture : 1 911.00 € TTC

Relance de l'entreprise pour travaux de mises aux normes accessibilité.

Réflexion sur la création d'un parking : rue de l'Ecole avec place de retournement.

Travaux : rue de la Liberté à hauteur du plateau surélevé (cimetière) : création d'une grille d'évacuation :

- Entreprise KOLLY : 1 140.00 € TTC

Réflexion : rue de la Liberté et rue de l'Amitié : problème d'eaux pluviales : le puits perdu ne fonctionne pas.

Dossier en attente :

- Rue de l'Amitié
- Rue des Rosiers

Dossier Association Foncière : Une réunion sera programmée et les travaux seront reportés : à voir

## **IX. Assainissement :**

Branchement au réseau collectif d'assainissement :

Maison Gillet : pose d'un tabouret de branchement (entreprise Cuenot) : 1 051.20 € TTC

Participation Assainissement Collectif (PAC) : 762.30 €

Maison Alex et F. Saint-Hillier : réfection branchement réseaux eaux usées : détournement eaux pluviales

Facture SOPRECO :

Diagnostic télévisuel du Réseau Assainissement et branchement : rue de la Source

Travaux effectué le 17 septembre 2015 : coût : 1 070.52 €

## **X. Urbanisme :**

Arrêté de voirie portant alignement :

Parcelles cadastrées n° 223-233 Lieu-dit « Au village » en limite du domaine public et de la RD 112 : propriété de M. ROUSSILLON et Mme METTEZ

Arrêté de voirie portant alignement :

Rue des Eglantiers : Commune de Osse

Propriété : M. et Mme Louis CLEMENT

Arrêté de voirie portant alignement :

Rue du Stade : commune de Osse

Propriété : M. et Mme GARDY Michel

Arrêté de voirie : proposition d'alignement RD 112 : cf délibération ci-après

Section : ZA Parcelle n° 23

Le Département cède à la commune

La commune cède aux propriétaires des parcelles :

ZA 83 : parcelle 2 : surface : 1.05 A

ZA 84 : parcelle 3 : surface : 0.71 A

ZA 85 : parcelle 4 : surface : 0.97 A

ZA 86 : parcelle 5 : surface : 0.42 A

ZA 87 : parcelle 6 : surface : 0.22 A

## XI. Finances : DETR

Voiries : rue du Lavoir, de la Source et du Pré Cary

- Dépenses éligibles réalisées : 48 144.60 € HT
- Subvention : 25 % soit : 12 036.14 €

Aménagement accessibilité cimetièrre :

- Dépenses éligibles réalisées : 5 803.30 € HT
- Subvention : 25 % soit : 1 450.82 €

Fond de compensation de la TVA : FCTVA

Montant perçu : 38 066.47 €

## XII. Délibérations

### N° 2017 – 51 / OBJET : remboursement GROUPAMA

- o Groupama a remboursé la facture de frais : honoraires de Maître DEVEVEY à hauteur de 540,00 €.
- o La commune a reçu un chèque d'un montant de 540,00 € le 10 juillet 2017.

Après avoir délibéré,

- o les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- o Décident d'accepter le chèque d'un montant de 540.00 € proposé par Groupama Assurance.

**Par 10 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention**

### N° 2017 – 52 / OBJET : modification d'un bail à ferme

M. Emile SAINT-HILLIER est bénéficiaire d'un bail à ferme jusqu'en décembre 2018 pour des terres situées sur la commune de Osse. Monsieur SAINT-HILLIER Emile demande que la location des parcelles soit reprise par son fils Michel SAINT-HILLIER domicilié 17, rue de la Liberté à Osse.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE :

- le transfert du bail à ferme à M. Michel SAINT-HILLIER à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

PREND note :

- que ces parcelles sont mises à disposition de la ferme SAINT-HILLIER Michel.

**Par 10 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention**

### N° 2017 – 53 / OBJET : gestion de la forêt

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la législation en vigueur prévoit que : « Pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1 % pour les autres coupes ».

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

**REFUSE** durant toute la durée du mandat : L'escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1 % pour les autres coupes pour les lots de plus de 3 000 €.

**Par 10 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention**

1. VENTE AUX ADJUDICATIONS GÉNÉRALES

(préciser les parcelles)	en bloc sur pied	en futaie affouagère (*)	en bloc façonnés	sur pied à la mesure (ex Unité de produits)	façonnés à la mesure (ex prévente)
Résineux	42 r				
Feuillus		14r, 22j, 19, 36, 37, 41j			

(\*)Pour les futaies affouagères, préciser :

Découpes  (2) Découpes standard feuillus précieux, 30cm che 45et-, 35cm che 50 et+

4. DÉLIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, délivrance des produits définis ci-après: (préciser parcelle(s), éventuellement essences et catégories : taillis, petits bois de diamètre inférieur ou égal à..., houppiers). Suivant les ventes de 2017 certaines parcelles pourront être mises en vente, par appel d'offre, pour le bois de chauffage

Mode d'exploitation	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	14r, 22j, 19, 36, 37, 41j		

**POUR L'AFFOUAGE 2017-2018 : P2, 11, 13r, 33r, 23j, 22**

Délai d'exploitation de l'affouage : **VOIR REGLEMENT D'AFFOUAGE**

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne trois **GARANTS** de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

**Par 10 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention**

**N° 2017 – 55 / OBJET : budget principal : décision modificative n° 1**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'annuler deux titres sur l'année 2016 sur le budget principal.

Pour cela, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 673 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D60611 : Eau et Assain	200	
Total D 011 : charges à caractère général	<b>200</b>	
D 673 : titres annulés (exercice antérieur)		200
Total D 67 : charges exceptionnelles		<b>200</b>

**Par 10 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention**

## **N° 2017 – 56 / OBJET : transfert d'emprunts : Osse – CCDB**

Monsieur le Maire informe :

Les emprunts relatifs aux syndicats et communautés de communes dissous ont été repris par la CCDB, il restait à étudier dans le détail les modalités de reprise d'emprunts communaux ayant été conclus pour financer la construction ou la réhabilitation de bâtiments transférés à la CCDB au 01/01/2017.

- La Mairie a construit en 2004 une salle pour l'école maternelle en extension du bâtiment de la Mairie. Les travaux ont été financés par un emprunt de 90 000 €, renégocié en 2016 et dont les caractéristiques sont mentionnées dans le tableau ci-dessous (délibération conseil municipal du 19 mars 2004).

Descriptif des emprunts des communes de Osse :

<b>Etablissement</b>	<b>Site</b>	<b>N° prêt</b>	<b>Capital restant 01/01/2017</b>	<b>Annuité</b>	<b>Taux</b>	<b>Date de fin</b>
Crédit Agricole Franche-Comté	Osse	55013578226	27 117.	6 569.88 €	0.20%	03/06/2021

**Approuvent :**

- le transfert de l'emprunt proposé, le remboursement des échéances décrites et,

**Par 10 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention**

## **N° 2017 – 57 / OBJET : tarif de l'affouage 2017 - 2018**

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents :

- de fixer le prix de l'affouage pour l'année 2017 - 2018 à : **100 €**

Le règlement s'effectuera à l'inscription.

**Par 10 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention**

## **N° 2017 – 58 / OBJET : budget lotissement : décision modificative n° 1**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été constaté un déséquilibre des opérations d'ordre concernant le budget lotissement.

**Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 023 - virement à la section d'investissement : + **20 000 €**

**Recettes de fonctionnement :**

71355/042 opération de stock : - **20 001,40 €**

**Dépenses d'investissement :**

D001 report de résultat : - **0,40** (le report de résultat se fait au centime près)

**Recettes d'investissement :**

Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement : + **20 000€**

**Par 10 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention**

## **N° 2017 – 59 / OBJET : Intégration du délaissé routier de la RD 112 dans le domaine public communal.**

Suite à l'aménagement du lotissement « l'Orée du Bois » situé le long de la RD 112, les services du Département ont délimité l'emprise de la voie par un arrêté d'alignement délivré le 15 novembre 2016.

Le délaissé routier ainsi créé a été déclassé par délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Doubs le 10 juillet 2017 afin de le transférer à la commune de Osse.

Considérant qu'il convient de réorganiser le foncier et,

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **ACCEPTENT** le transfert du délaissé routier de la RD 112 au droit du lotissement,
- **CLASSENT** la superficie correspondante d'environ 373 m<sup>2</sup> dans le domaine public communal.

**Par 10 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention**

**N° 2017 – 60 / OBJET : Rétrocession de terrains : Parcelles ZA n° 83, 84, 85, 86 et 87**

Il est exposé à l'assemblée délibérante que, suite à l'aménagement du lotissement « l'Orée du Bois », les services du Département ont créé un délaissé routier déclassé par délibération le 10 juillet 2017 afin de le transférer à la commune de Osse.

Il s'agit des parcelles ZA n° 83, 84, 85, 86, 87 liées respectivement aux lots n° 2, 3, 4, 5, 6.

Cela représente une bande de 373 m<sup>2</sup> environ.

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents**

- **PRÉCISENT** que cette cession est consentie à titre gratuit et que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge des acquéreurs.
- **AUTORISENT** le Maire à signer tout acte relevant de ce dossier.

**Par 10 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention**

### **XIII. Informations et questions diverses**

**Plan de lutte contre l'ambrosie : plante invasive au fort pouvoir allergisant :** Disposition à mettre en place

Référent de la commune : David Roethlisberger

Désherbage des trottoirs, du cimetière et de la Place avec des produits autorisés.

Proposition pour remplacement du drapeau Cérémonie Anciens Combattants :

Devis SEDI : 831.36 € TTC

La famille Emmonot propose à la commune de Osse l'acquisition gratuite de :

- Une maison + 2 parcelles
- Notaire : Maître Cusenier Centre St Pierre BESANCON

Propositions d'achat d'une parcelle non boisée référence : ZA N° 26 lieu-dit « Derrière le Bois »  
superficie : 23 ares pour un montant de 400 € TTC : délibération du 13 janvier 2016.

#### **Collecte des encombrants à Osse : Mercredi 20 septembre à partir de 7 h 00**

Voir affiche au tableau prévu à cet effet concernant le rappel des objets pouvant ou non être collectés.

Les apports sont limités à 2 m<sup>3</sup> par foyer.

**Attention : ne pas sortir les encombrants trop tôt**

Diagnostic des réseaux électriques par hélicoptère entre le **12 et le 20 septembre 2017** : des vols seront réalisés à très basse altitude.



Extension de périmètre de la Communauté de Communes à la commune de Bouclans. Adhésion de Bouclans à la Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine Vercel et retrait de la Communauté de Communes Doubs Baumois.

Commune nouvelle : Vauchamps - Bouclans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Remplacement de l'abri dans la cour de l'école : proposition d'un abri de 14 m<sup>2</sup> en bois.

Achat de vêtements de travail + chaussures pour le service technique.

Lavage au karcher du mur devant le périscolaire : atelier pour la réalisation d'une fresque.

**Brioches ADAPEI : 84 brioches ont été commandées.**

La vente aura lieu le jeudi 8 octobre (vous pouvez contacter Mme Christiane MONNIN)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
ce vendredi 8 septembre à minuit

Document rédigé par Charles PIQUARD et validé par Franse OSTHENE

✂.....

## INSCRIPTION AFFOUAGE 2017-2018

**Nettoyage : parcelles 41 – 22 – 23**  
**Houppiers et petites futaies : parcelles 2 – 11 – 13 – 33**

**à déposer au secrétariat de mairie pour le 9 octobre 2017 au plus tard**

**NOM - Prénom :**.....

**Adresse : n°** .....**rue** ..... **25360 OSSE**

**demande son inscription pour 1 lot d'affouage**

Il est rappelé qu'une directive ONF limite le lot d'affouage à 30 stères.

**Prévoir un chèque de 100 € à l'inscription**

**Reconnais avoir reçu le règlement d'affouage**

A Osse, le .....  
(Signature)